



Arrêté du Conseil fédéral étendant le champ d'application de la convention collective de travail du secteur du nettoyage pour la Suisse romande

Modification du 11 décembre 2025

*Le Conseil fédéral suisse,
arrête:*

I

Le champ d'application des clauses suivantes, qui modifient la convention collective de travail du secteur du nettoyage pour la Suisse romande annexée à l'arrêté du Conseil fédéral du 9 mai 2025¹, est étendu:

¹ FF 2025 1535

Grilles des salaires minimaux^{2,3}

	Filières	Catégories	Romandie	Genève
CE	Nettoyage spécifique et de chantier	Chef d'équipe	Frs. 30.13	
N20		Agent de propreté CFC plus de 2 ans dans la branche	Frs. 28.80	
N21		Agent de propreté CFC moins de 2 ans dans la branche	Frs. 27.37	
N30		Agent de propreté (AP) avec attestation de formation professionnelle (AFP)	Frs. 25.58	
N40		Nettoyeur sans qualification professionnelle dans la branche	Frs. 24.59	
E2	Nettoyage d'entretien	Nettoyeur d'entretien avec diplôme EGP ou MRP	Frs. 21.74	Frs. 22.81
E3		Nettoyeur d'entretien sans diplôme EGP ou MRP	Frs. 20.72	Frs. 22.81

Supervision	Effectif à superviser	Supplément brut horaire
	De 3 à 5 employés	Frs. 1.–
	De 6 à 9 employés	Frs. 2.–
	Depuis 10 (et plus) employés	Frs. 3.–

Apprentis	
1 ^{re} année	Frs. 940.–
2 ^e année	Frs. 1330.–
3 ^e année	Frs. 1970.–

Ces salaires s'entendent bruts. Le 13^e salaire et les vacances sont dus en sus.

Pour les apprentis, le salaire mensuel est versé 13 fois.

- 2 Pour le canton de Neuchâtel, les salaires minimaux prévus ci-après sont applicables pour autant qu'ils soient supérieurs au salaire minimal cantonal prévu par la Loi cantonale neuchâteloise sur l'emploi et l'assurance-chômage (LEmpl).
- 3 Pour le canton de Genève, les salaires minimaux prévus ci-après sont applicables pour autant qu'ils soient supérieurs au salaire minimal cantonal prévu par la Loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT).

II

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026 et a effet jusqu'au 31 décembre 2028.

11 décembre 2025

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Karin Keller-Sutter
Le chancelier de la Confédération, Viktor Rossi

